

◎全権委員会議（千九百九十四年京都、千九百九十八年ミネアポリス及び二千二年マラケシュ）において改正された国際電気通信連合条約（千九百九十二年ジュネーブ）を改正する文書（全権委員会議（二千六年アンタルヤ）において採択された改正）

（略称） 国際電気通信連合条約の改正文書（二千六年アンタルヤ）

平成 十八年十一月二十四日 アンタルヤで作成  
 平成 二十年 五月二十一日 国会承認  
 平成 二十年 六月二十四日 受諾の閣議決定  
 平成 二十年 六月二十四日 受諾書寄託  
 平成 二十年 六月二十四日 我が国について効力発生  
 平成 二十年 六月二十七日 公布（条約第四号）  
 平成 二十年 六月二十七日 告示（外務省告示第三百八十二号）

目次

第一部 序	九
第二条 選挙及び関係事項	一〇
第四条 理事会	一〇
第五条 事務総局	一一
第六条 調整委員会	一二
第十二条 無線通信局	一二
第十五条 電気通信標準化局	一三

第十六条	電気通信開発会議	一三
第十七条のA	電気通信開発諮問委員会	一三
第十八条	電気通信開発局	一四
第十九条	主管庁以外の団体及び機関の連合の活動への参加	一四
第二十一条	会議が他の会議に対して提出する勧告	一五
第二十三条	全権委員会議への参加の承認	一五
第二十四条	無線通信会議への参加の承認	一五
第二十五条	無線通信総会、世界電気通信標準化総会及び電気通信開発会議への参加の承認	一六
第三十三条	会計	一七
附 属 書	国際電気通信連合の条約及び業務規則において使用する若干の用語の定義	一八
第 二 部	効力発生の日	一九
末 文		一九

全権委員会議（千九百九十四年京都、千九百九十八年シネアポリス及び二千二年マニラ）において改正された国際電気通信連合条約（千九百九十二年ジュネーブ）を改正する文書（全権委員会議（二千六年アンタルヤ）において採択された改正）

## 序

### 第一部 序

全権委員会議（千九百九十四年京都、千九百九十八年シネアポリス及び二千二年マニラ）において改正された国際電気通信連合条約（千九百九十二年ジュネーブ）の関連規定、特に第四十二条の規定に基づき、及び当該関連規定を適用して、国際電気通信連合全権委員会議（二千六年アンタルヤ）は、同条約の次の改正を採択した。

国際電気通信連合条約の改正文書（二千六年アンタルヤ）

## INSTRUMENT D'AMENDEMENT À LA CONVENTION DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

(GENÈVE, 1992)

telle qu'amendée par

la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994)

par

la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998)

et par

la Conférence de plénipotentiaires (Marrakech, 2002)

(Amendements adoptés par la

Conférence de plénipotentiaires

(Antalya, 2006))

## CONVENTION DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS\* (GENÈVE, 1992)

### PARTIE I. Avant-propos

En vertu et en application des dispositions pertinentes de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992) telle qu'amendée par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), par la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998) et par la Conférence de plénipotentiaires (Marrakech, 2002), et notamment des dispositions de son article 42, la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Antalya, 2006) a adopté les amendements ci-après à la Convention précitée:

\* Les instruments fondamentaux de l'Union (Constitution et Convention) doivent être considérés comme étant rédigés dans un langage non sexospécifique.

第二条 選挙及び関係事項

役員

第二〇号を次のように改める。

- 一三 1 事務総局長、事務総局次長及び各局長は、その選挙の際に全権委員会議が定める日に就任する。事務総局長、事務総局次長及び各局長は、通常、次の全権委員会議が定める日までその職にとどまるものとし、同一の職について一回に限り再選されることのできる。再選は、任期が連続するか否かにかかわらずなく、二回目の任期を可能とするものに限るものとする。

無線通信規則委員会の委員

第二〇号を次のように改める。

- 二〇 1 無線通信規則委員会の委員は、その選挙の際に全権委員会議が定める日に就任する。委員は、次の全権委員会議が定める日までその職にとどまるものとし、一回に限り再選されることのできる。再選は、任期が連続するか否かにかかわらずなく、二回目の任期を可能とするものに限るものとする。

理事会

第四条 理事会

第五八号を次のように改める。

五八 削除

第六〇B号を次のように改める。

- 六〇B 9の三 部門構成員は、理事会並びにその委員会及び作業部会の会合に、オブザーバーとして、理事会の定める条件（当該オブザーバーの人数及びその任命の手續に関する条件を含む。）に従って出席することのできる。

ARTICLE 2

Elections et questions connexes

Fonctionnaires élus

MOD 13

- 1 Le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général et les directeurs des Bureaux prennent leurs fonctions à la date fixée par la Conférence de plénipotentiaires au moment de leur élection. Ils restent normalement en fonction jusqu'à la date fixée par la Conférence de plénipotentiaires suivante et ne sont rééligibles qu'une fois au même emploi. Le terme rééligible signifie qu'il n'est possible de réelectre qu'un second mandat, que celui-ci soit consécutif ou non au premier.

Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

MOD 20

- 1 Les membres du Comité du Règlement des radiocommunications prennent leurs fonctions aux dates fixées par la Conférence de plénipotentiaires au moment de leur élection. Ils restent en fonction jusqu'aux dates fixées par la Conférence de plénipotentiaires suivante, et ne sont rééligibles qu'une fois. Le terme rééligible signifie qu'il n'est possible de réelectre qu'un second mandat, que celui-ci soit consécutif ou non au premier.

ARTICLE 4

Le Conseil

SUP 58

MOD 60B

- 9 ter) Sous réserve des conditions fixées par le Conseil, y compris en ce qui concerne le nombre et les modalités de leur désignation, les Membres des Secteurs peuvent assister en qualité d'observateurs aux séances du Conseil, de ses commissions et de ses groupes de travail.

第七三号を次のように改める。

- 七三 (7) 憲章第五〇号の規定に係る全権委員会議の決定及び憲章第五一号の規定に従って同会議が定める会計上の限度額を考慮して、連合の二年予算を審査し及び決定し、並びにその次の二年の期間に係る予算の見積書(第一〇一号の規定に基づき事務総局長が作成する会計報告に含める。)を検討すること。理事会は、できる限りの節減を行うことを旨とし、他方、できる限り速やかに満足すべき結果を得ることが連合の責務であることに留意する。この場合において、理事会は、連合の戦略計画において明らかにされる全権委員会議が確立した優先順位、第八六号に規定する事務総局長による報告において表明される調整委員会の意見及び第一〇一号に規定する会計報告を考慮に入れる。理事会は、適当な場合には、全権委員会議の決議及び決定に従い、調整を行うために、収入及び支出の年次検討を行う。

第八〇号を次のように改める。

- 八〇 (14) 憲章の第四十九条及び第五十条に規定するすべての国際機関との調整を確保すること。このため、理事会は、連合を代表して、同条並びにこの条約の第二六九B号及び第二六九C号に規定する国際機関と、また、国際連合と国際電気通信連合との間の協定を適用して国際連合と、暫定的協定を締結する。これらの暫定的協定は、憲章第八条の関連規定により次回の全権委員会議に提出しなければならない。

## 事務総局

### 第五条 事務総局

第九六号を次のように改める。

- 九六 (m) 地域的な協議の結果を考慮して、連合の会議、総会及び会合の一般規則第四九号に定める代表団の長の第一回会合のために勧告を作成すること。

国際電気通信連合条約の改正文書(二一六六年アンタルヤ)

MOD 73

7) examine et arrête le budget biennal de l'Union et examine le budget prévisionnel (inclus dans le rapport de gestion financière élaboré par le Secrétaire général conformément au numéro 101 de la présente Convention) pour le cycle de deux ans suivant un exercice budgétaire donné, compte tenu des décisions de la Conférence de plénipotentiaires concernant le numéro 50 de la Constitution et des limites financières fixées par ladite Conférence conformément aux dispositions du numéro 51 de la Constitution; il réalise toutes les économies possibles, mais garde à l'esprit l'obligation faite à l'Union d'obtenir des résultats satisfaisants aussi rapidement que possible. Ce faisant, le Conseil tient compte des priorités fixées par la Conférence de plénipotentiaires, telles qu'elles sont exposées dans le plan stratégique de l'Union, des vues du Comité de coordination exposées dans le rapport du Secrétaire général dont il est question au numéro 86 de la présente Convention, et du rapport de gestion financière mentionné au numéro 101 de la présente Convention. Le Conseil procède à un examen annuel des recettes et des dépenses afin d'effectuer, au besoin, des ajustements conformément aux résolutions et aux décisions de la Conférence de plénipotentiaires;

MOD 80

14) est chargé d'assurer la coordination avec toutes les organisations internationales visées aux articles 49 et 50 de la Constitution. A cet effet, il conclut au nom de l'Union des accords provisoires avec les organisations internationales visées à l'article 50 de la Constitution et aux numéros 269B et 269C de la présente Convention et avec les Nations Unies en application de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union internationale des télécommunications; ces accords provisoires doivent être soumis à la Conférence de plénipotentiaires suivante conformément à la disposition pertinente de l'article 8 de la Constitution;

### ARTICLE 5

#### Secrétariat général

MOD 96 m) prépare des recommandations pour la première réunion des chefs de délégation mentionnée au numéro 49 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, en tenant compte des résultats des consultations régionales éventuelles;

国際電気通信連合条約の改正文書（二十六年アンタルヤ）

第一〇〇号を次のように改める。

- 一〇〇 (q) 調整委員会と協議を行い、かつ、できる限りの節減を行った後、全権委員会議が定める会計上の限度額を考慮して、連合の経費を支弁するための二年予算の案を作成し、理事会に提出する。その予算案は、連合の経費に基づく予算及び連合が達成すべき成果に基づく予算の情報（事務総局長が与える予算上の指示に従って作成されるもの）を一括する総合的なものとし、二の様式から成る。一の様式は、分担単位当たりの増額を伴わない予算額を示し、他の様式は、全権委員会議が定めた限度内の増額を伴う予算額（予備勘定のための繰入れを行った後のもの）を示す。予算に関する決議は、理事会の承認を得た後、すべての構成国に情報として送付する。

第六条 調整委員会

第一一一号を次のように改める。

- 一一一 4 調整委員会の業務に関して作成される報告は、構成国に提供されるものとする。

第十二条 無線通信局

第一七八号を次のように改める。

- 一七八 (b) 機械による読取りが可能な形式その他の形式により構成国及び部門構成員とデータを交換し、並びに無線通信部門の文書及びデータベースを作成し及び常時整備しておくこと。また、必要に応じ事務総局長と協力して、それらの文書及びデータベースを憲章第一七二号の規定に従い連合の言語により公表するために有用なすべての措置をとること。

MOD 100

- q) après consultation du Comité de coordination et après avoir réalisé toutes les économies possibles, préparer et soumettre au Conseil un projet de budget biennal couvrant les dépenses de l'Union en tenant compte des limites financières fixées par la Conférence de plénipotentiaires. Ce projet de budget se compose d'un budget global contenant des informations relatives au budget fondé sur les coûts et axé sur les résultats pour l'Union, établi conformément aux directives budgétaires émanant du Secrétaire général et comprenant deux versions. Une version correspond à une croissance zéro de l'unité contributive, l'autre à une croissance inférieure ou égale à toute limite fixée par la Conférence de plénipotentiaires, après prélèvement éventuel sur le compte de provision. La résolution relative au budget, après approbation par le Conseil, est transmise pour information à tous les Etats Membres;

ARTICLE 6

Comité de coordination

MOD 111

- 4 Un rapport sur les travaux du Comité de coordination est établi et mis à la disposition des Etats Membres.

ARTICLE 12

Bureau des radiocommunications

MOD 178

- b) échange avec les Etats Membres et les Membres du Secteur des données sous une forme accessible en lecture automatique et sous d'autres formes, établit et tient à jour les documents et les bases de données du Secteur des radiocommunications et prend toutes mesures utiles avec le Secrétaire général, selon qu'il est nécessaire, pour qu'ils soient publiés dans les langues de l'Union conformément au numéro 172 de la Constitution;

第二〇三号を次のように改める。

- 二〇三 (d) 機械による読取りが可能な形式その他の形式により構成国及び部門構成員とデータを交換し、並びに電気通信標準化部門の文書及びデータベースを作成し及び必要に応じて常時整備しておくこと。また、必要に応じ事務総局長と協力して、それらの文書及びデータベースを憲章第一七二号の規定に従い連合の言語により公表するために必要な措置をとること。

第十六条 電気通信開発会議

第二〇九号を次のように改める。

- 二〇九 (a) 世界電気通信開発会議は、電気通信の開発に関する問題及び優先順位を決定するために作業計画及び指示を作成し、並びに電気通信開発部門に対して当該作業計画に関する指針を与える。同会議は、当該作業計画を考慮して、現在の研究委員会を存続させるべきか廃止すべきか及び新たな研究委員会を設置する必要があるかないかを決定し、並びに研究すべき問題を各研究委員会に割り当てる。

第十七条のA 電気通信開発諮問委員会

第二一五C号を次のように改める。

- 二一五C 1 電気通信開発諮問委員会は、構成国の主管庁の代表者、部門構成員の代表者並びに研究委員会及び他の部会の議長及び副議長に開放するものとし、電気通信開発局長を通じて行動する。

ARTICLE 15

**Bureau de la normalisation des télécommunications**

- MOD 203 d) échange avec les Etats Membres et les Membres du Secteur des données sous une forme accessible en lecture automatique et sous d'autres formes, établir et au besoin tenir à jour les documents et les bases de données du Secteur de la normalisation des télécommunications et prend les mesures voulues avec le Secrétaire général, selon qu'il est nécessaire, pour qu'ils soient publiés dans les langues de l'Union conformément au numéro 172 de la Constitution;

ARTICLE 16

**Conférences de développement des télécommunications**

- MOD 209 a) les conférences mondiales de développement des télécommunications établissent des programmes de travail et des directives afin de définir les questions et priorités relatives au développement des télécommunications et donnent des orientations au Secteur du développement des télécommunications pour son programme de travail. Elles décident, au vu des programmes de travail mentionnés ci-dessus, s'il y a lieu de maintenir ou de dissoudre les commissions d'études existantes ou d'en créer de nouvelles et attribuent à chacune d'elles les questions à étudier;

ARTICLE 17A

**Groupe consultatif pour le développement des télécommunications**

- MOD 215C 1 Le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications est ouvert à la participation des représentants des administrations des Etats Membres et des représentants des Membres du Secteur ainsi que des présidents et vice-présidents des commissions d'études et autres groupes, et agit par l'intermédiaire du directeur.

国際電気通信連合条約の改正文書（二千年アンタルヤ）

第十八条 電気通信開発局

第二一〇号を次のように改める。

- 二二〇 (c) 機械による読取りが可能な形式その他の形式により電気通信開発部門の構成員とデータを交換し、並びに同部門の文書及びデータベースを作成し及び必要に応じて常時整備しておくこと。また、必要に応じて事務総局長と協力して、これらの文書及びデータベースを憲章第一七二号の規定に従い連合の言語により公表するために必要な措置をとること。

第十九条 主管庁以外の団体及び機関の連合への参加

第三五号を次のように改める。

- 二二五 5 第三二一号に掲げる団体又は機関（第二六九B号及び第二六九C号に掲げるものを除く。）がいずれかの部門の業務に参加することを請求する場合には、当該請求は、事務総局長にあつて送付するものとし、理事会の定めた手続に従つて取り扱う。

第三六号を次のように改める。

- 二二六 6 第二六九B号から第二六九D号までに掲げる機関がいずれかの部門の業務に参加することを請求する場合には、当該請求は、事務総局長にあつて送付するものとし、当該機関は、第三七号の一覧表に記載される。

第三七号を次のように改める。

- 二二七 7 事務総局長は、第三二九号から第三三二号まで及び第二六九B号から第二六九D号までに掲げるすべての団体及び機関であつて各部門の業務に参加することを承認されたものの一覧表を各部門について作成し及び常時整備しておく。事務総局長は、これらの一覧表を適当な間隔を置いて公表し並びにすべての関係構成国、関係部門構成員及び関係局長に通知する。当該関係局長は、関係団体及び関係機関に対し、それらが行つた請求に関してとられた措置について通報し、並びに関係構成国に通報する。

ARTICLE 18

Bureau de développement des télécommunications

MOD 220

- c) échange avec les membres des données sous une forme accessible en lecture automatique et sous d'autres formes, établi et, au besoin, tient à jour les documents et les bases de données du Secrétaire du développement des télécommunications et prend les mesures voulues avec le Secrétaire général, le cas échéant, pour qu'ils soient publiés dans les langues de l'Union, conformément au numéro 172 de la Constitution;

ARTICLE 19

Participation d'entités et organisations autres que les administrations aux activités de l'Union

(MOD) 235

- 5 Toute demande de participation aux travaux d'un Secteur formulée par une entité ou organisation mentionnée au numéro 231 ci-dessus (à l'exception des organisations visées aux numéros 269B et 269C de la présente Convention) est transmise au Secrétaire général et traitée conformément aux procédures établies par le Conseil.

(MOD) 236

- 6 Toute demande de participation aux travaux d'un Secteur formulée par une organisation mentionnée aux numéros 269B à 269D de la présente Convention est transmise au Secrétaire général, et l'organisation intéressée est inscrite sur les listes mentionnées au numéro 237 ci-dessous.

(MOD) 237

- 7 Le Secrétaire général établit et tient à jour, pour chaque Secteur, des listes de toutes les entités et organisations visées aux numéros 229 à 231 ainsi qu'aux numéros 269B à 269D de la présente Convention qui sont admises à participer aux travaux des Secteurs. Il publie chacune de ces listes à des intervalles appropriés, et les porte à la connaissance de tous les Etats Membres et Membres des Secteurs concernés et du directeur du Bureau intéressé. Ce directeur fait connaître aux entités et organisations concernées la suite qui a été donnée à leur demande et en informe les Etats Membres intéressés.

会議が他の  
の会議に  
の対して提  
出する勸  
告

第二四〇号を次のように改める。

- 一四〇 10 部門構成員は、事務総局長にあつた通告によつてその参加を終止する権利を有する。必要な場合には、関係構成国も、その参加を終止させることができる。また、第三四〇号の規定に従つて承認された部門構成員については、理事会が定める基準及び手続によつて、その参加を終止させることができる。それらの終止は、事務総局長が通告を受領した日から六箇月の期間が満了した時に効力を生ずる。

第二十一条 会議が他の会議に対して提出する勸告

第二五一号を次のように改める。

- 二五一 2 第二五〇号の勸告は、連合の会議、総会及び会合の一般規則第四四号に定めるところにより集め、整理し及び通知するため、十分な余裕をもつて事務総局長にあつて送付する。

第二十三条 全権委員会議への参加の承認

全権委員  
会議への  
参加の承  
認

第二六九号を次のように改める。

- 二六九 (d) 顧問の資格で参加する次に掲げる機関及び団体のオブザーバー  
第二六九E号を次のように改める。  
二六九 E (e) 第二一九号及び第二三一号に掲げる部門構成員のオブザーバー

第二十四条 無線通信会議への参加の承認

無線通信  
会議への  
参加の承  
認

第二七八号を次のように改める。

- 二七八 (b) 顧問の資格で参加する第二六九A号から第二六九D号までに掲げる機関のオブザーバー  
第二七九号を次のように改める。  
二七九 (c) 連合の会議、総会及び会合の一般規則第一章の関連規定に従い、顧問の資格で参加するよう招請される他の国際機関のオブザーバー

国際電気通信連合条約の改正文書（二千六年アンタルヤ）

MOD 240

- 10 Tout Membre d'un Secteur a le droit de dénoncer sa participation par une notification adressée au Secrétaire général. Cette participation peut également être dénoncée, le cas échéant, par l'Etat Membre concerné ou, dans le cas du Membre de Secteur approuvé conformément au numéro 234C ci-dessus, selon les critères et les procédures arrêtés par le Conseil. Cette dénonciation prend effet à l'expiration d'une période de six mois à partir du jour de réception de la notification par le Secrétaire général.

ARTICLE 21

Recommandations adressées par une conférence  
à une autre conférence

(MOD) 251

- 2 Ces recommandations sont adressées en temps utile au Secrétaire général en vue d'être rassemblées, coordonnées et communiquées dans les conditions prévues au numéro 44 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union.

ARTICLE 23

Admission aux Conférences de plénipotentiaires

MOD 269

- d) Les observateurs des organisations, institutions et entités suivantes, qui peuvent participer à titre consultatif.

MOD 269E

- e) Les observateurs des Membres des Secteurs visés aux numéros 229 et 231 de la présente Convention.

ARTICLE 24

Admission aux conférences des radiocommunications

MOD 278

- b) Les observateurs des organisations et des institutions visées aux numéros 269A à 269D de la présente Convention, qui peuvent participer à titre consultatif.

MOD 279

- c) Les observateurs d'autres organisations internationales invitées conformément aux dispositions pertinentes du chapitre I des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, qui peuvent participer à titre consultatif.

国際電気通信連合条約の改正文書（二千六年アンタルヤ）

無線通信  
総会、世  
界電気通  
信標準化  
総会及び  
電気通信  
開発会議  
への参加  
の承認

第二八〇号を次のように改める。

二八〇 (d) 無線通信部門の部門構成員のオブザーバー

第二十五条 無線通信総会、世界電気通信標準化総会及び電気通信開発会議への参加の承認

第二九六号の次に次のように加える。

二九六の二 (b) 関係部門構成員の代表者

第二九七号を次のように改める。

二九七 (c) 顧問の資格で参加する次に掲げる機関のオブザーバー

第二九七号の次に次のように加える。

二九七の二 (i) 第二六九A号から第二六九D号までに掲げる機関

第二九八A号及び第二九八B号を次のように改める。

二九八A及び  
二九八B 削除

第二九八C号を次のように改める。

二九八C (ii) その他の地域的機関又は国際機関であつて総会又は会議に係る問題を取り扱うもの

第二九八D号から第二九八F号までを次のように改める。

二九八Dから  
二九八Fまで 削除

MOD 280 d) Les observateurs des Membres du Secteur des radiocommunications;

ARTICLE 25

**Admission aux assemblées des radiocommunications, aux  
assemblées mondiales de normalisation des télécommunications  
et aux conférences de développement des télécommunications**

ADD 296bis b) les représentants des Membres de Secteur concernés;

MOD 297 c) Les observateurs, qui peuvent participer à titre consultatif.

ADD 297bis d) des organisations et des institutions visées aux numéros 269A  
à 269D de la présente Convention;

SUP 298A  
SUP 298B  
(MOD) 298C ii) toute autre organisation régionale, ou autre organisation  
internationale, s'occupant de questions qui intéressent l'Assemblée  
ou la conférence.

SUP 298D

SUP 298E

SUP\* 298F

第四六八号を次のように改める。

四六八 1 (1) 構成国（第四六八A号の規定に従うことを条件とする。）及び部門構成員（第四六八B号の規定に従うことを条件とする。）が憲章第二十八条の関連規定に従ってその分拒等級を選定するための表は、次のとおりとする。

- 四十単位等級
- 三十五単位等級
- 三十単位等級
- 二十八単位等級
- 二十五単位等級
- 二十三単位等級
- 二十単位等級
- 十八単位等級
- 十五単位等級
- 十三単位等級
- 十一単位等級
- 十単位等級
- 八単位等級
- 六単位等級
- 五単位等級
- 四単位等級
- 三単位等級
- 二単位等級
- 二分の三単位等級
- 一単位等級
- 二分の一単位等級
- 四分の一単位等級
- 八分の一単位等級
- 十六分の一単位等級

MOD 468

1 1) L'échelle dans laquelle chaque Etat Membre, sous réserve des dispositions du numéro 468A ci-dessous, ou Membre de Secteur, sous réserve des dispositions du numéro 468B ci-dessous, choisit sa classe de contribution, conformément aux dispositions pertinentes de l'article 28 de la Constitution, est la suivante:

- |                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| classe de 40 unités | classe de 8 unités    |
| classe de 35 unités | classe de 6 unités    |
| classe de 30 unités | classe de 5 unités    |
| classe de 28 unités | classe de 4 unités    |
| classe de 25 unités | classe de 3 unités    |
| classe de 23 unités | classe de 2 unités    |
| classe de 20 unités | classe de 1 1/2 unité |
| classe de 18 unités | classe de 1 unité     |
| classe de 15 unités | classe de 1/2 unité   |
| classe de 13 unités | classe de 1/4 unité   |
| classe de 11 unités | classe de 1/8 unité   |
| classe de 10 unités | classe de 1/16 unité  |

ARTICLE 33

Finances

# 国際電気通信連合条約の改正文書（二千六年アンタルヤ）

一八

第四七六号を次のように改める。

- 四七六 4 (1) 第二六九A号から第二六九E号までに掲げる機関及び第二章に掲げる他の機関（理事会が相互主義を条件としてその分担を免除する場合を除く。）並びにこの条約に従い、全権委員会議、連合の部門の会議、総会若しくは会合又は世界国際電気通信会議に参加する第二三〇号に掲げる部門構成員は、これらが参加する会議及び会合の経費に基づき、かつ、財政規則に従い、これらの会議、総会及び会合の経費を分担する。ただし、部門構成員が自己の属する部門の会議、総会又は会合に出席する場合（地域無線通信会議に出席する場合を除く。）は、別個に当該経費を分担することはない。

第四八〇A号を次のように改める。

- 四八〇A (b) 部門構成員が憲章第一五九A号の規定に従って連合の経費を分担するに当たっては、その分担金が割り当てられる部門は、特定される。

第四八〇A号の次に次のように加える。

- 四八〇B (b) 例外的状況の下において、部門構成員がその分担単位数を減少させることを要求し、かつ、当初に選定した分担等級における分担金を維持することができなくなったことを立証した場合又は、理事会は、これを承認することができると。

附属書 国際電気通信連合の条約及び業務規則において使用する若干の用語の定義

第一〇〇二号を次のように改める。

- 一〇〇二 オブザーバー 投票権なしで、連合の基本文書の関連規定に基づき、連合の会議、総会若しくは会合又は理事会に出席するため、構成国、機関又は団体が派遣する者

MOD 476

4 1) Les organisations visées aux numéros 269A à 269E de la présente Convention et d'autres organisations également indiquées au Chapitre II de cette même Convention (sauf si elles ont été exonérées par le Conseil, sous réserve de réciprocité) et les Membres des Secteurs visés au numéro 230 de la présente Convention qui participent, conformément aux dispositions de la présente Convention, à une Conférence de plénipotentiaires, à une conférence, à une assemblée ou à une réunion d'un Secteur de l'Union, ou à une conférence mondiale des télécommunications internationales, contribuent aux dépenses des conférences, assemblées et réunions auxquelles ils participent en fonction du coût de ces conférences et réunions et conformément au Règlement financier. Toutefois, les Membres des Secteurs ne contribueront pas spécifiquement aux dépenses liées à leur participation à une conférence, une assemblée ou une réunion de leur Secteur respectif, sauf dans le cas des conférences régionales des radiocommunications.

(MOD) 480A

5bis) Lorsqu'un Membre de Secteur contribue aux dépenses de l'Union conformément au numéro 159A de la Constitution, le Secteur au titre duquel la contribution est versée devrait être identifié.

ADD 480B

5ter) Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil peut autoriser une réduction du nombre d'unités contributives lorsqu'un Membre de Secteur en fait la demande et fournit la preuve qu'il ne peut plus maintenir sa contribution dans la classe initialement choisie.

## ANNEXE

### Définition de certains termes employés dans la présente Convention et dans les Règlements administratifs de l'Union internationale des télécommunications

MOD 1002

Observateur: Personne envoyée par un Etat Membre, une organisation, une institution ou une entité pour assister à une conférence, une assemblée ou une réunion de l'Union ou au Conseil, sans droit de vote et conformément aux dispositions pertinentes des textes fondamentaux de l'Union.

## 効力発生の日

### 第二部 効力発生の日

この文書に含まれる改正は、全体として、かつ、単一の文書の形式で、二千八年一月一日に、国際電気通信連合憲章及び国際電気通信連合条約（千九百九十二年ジュネーブ）の締約国である構成国であつて、この文書の批准書、受諾書、承認書又は加入書を同日前に寄託したものの間において効力を生ずる。

以上の証拠として、下名の全権委員は、全権委員会議（千九百九十四年京都、千九百九十八年ミネアポリス及び二十二年マラケシュ）において改正された国際電気通信連合条約（千九百九十二年ジュネーブ）を改正するこの文書の原本に署名した。

二千六年十一月二十四日にアンタルヤで作成した。

### PARTIE II. Date d'entrée en vigueur

Les amendements contenus dans le présent instrument entrent en vigueur, dans leur totalité et sous la forme d'un seul instrument, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, entre les Etats Membres qui seront alors parties à la Constitution et à la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992) et qui auront déposé avant cette date leur instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation du présent instrument ou d'adhésion à celui-ci.

EN FOI DE QUOI, les Plénipotentiaires soussignés ont signé l'original du présent instrument d'amendement à la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992) telle qu'amendée par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994), par la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998) et par la Conférence de plénipotentiaires (Marrakech, 2002).

Fait à Anatalya, le 24 novembre 2006

（参考）

この改正文書は、ITUの財政基盤を強化し、民間事業者の参加を促進することを目的とするものである。